

Zones de loisirs

La commune de Pénestin compte un nombre important de zones de loisirs situées hors enveloppe urbaine qui comportent des règles d'urbanisme particulières.

Renseignez vous en Mairie pour connaître vos possibilités.

**MAIRIE DE
PÉNESTIN**

44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :

Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h / 14h - 16h45
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00